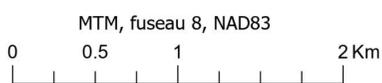


Territoire incompatible à l'implantation d'éoliennes  
 Projet de règlement 2024-147  
 Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain

**Document de travail**

Sources :  
 Adresses Québec, MERN Québec, Décembre 2022  
 MRC des Chenaux, Mars 2024



- Limites municipales
- Zonage
- Cours d'eau
- Territoire incompatible
- Réseau routier**
- Autoroute
- Route municipale
- Route régionale

Cette carte est une représentation approximative des normes inscrites dans le projet de règlement 2024-147. Il est possible que toutes les distances séparatrices ne soient pas incluses dans la présente carte. Le texte des dispositions du règlement prévaut donc sur cette carte.